

Ergersheim Info

Mars / Avril 2021

N° 373



UNE PASTILLE POUR CONSERVER LE ERGERSHEIM INFO EN VERSION PAPIER

Plus de 200 foyers sur les 650 sondés ont répondu qu'ils souhaitent le Ergersheim Info en version numérique plutôt qu'en version papier.

Si vous souhaitez **conserver la version papier**, apposer la pastille autocollante fournie, dans le Ergersheim info de ce mois-ci, sur leurs boîtes aux lettres. Elle permettra ainsi aux bénévoles chargés de distribuer la version papier de connaître le choix fait par chaque foyer. Les boîtes aux lettres dépourvues de pastilles lors de la distribution du numéro de mai-juin, n'auront plus le Ergersheim Info au format papier.

Si vous préférez **la version numérique**, nous vous invitons à vous abonner sur la page Facebook de la "Commune de Ergersheim" ou de télécharger l'application IntraMuros pour être avertis de la sortie d'un nouveau numéro disponible sur le site de la commune www.ergersheim.fr.

Sachez, que tous les anciens numéros restent visibles sur le site de la commune et qu'ils sont en couleur, tapez simplement "Ergersheim info" dans votre navigateur web.





Infos

Ergersheim Info



► Version papier noir/blanc dans la boîte aux lettres.



► Version numérique en couleur sur le site de la commune.

Don du sang

La prochaine collecte de sang organisée par l'Etablissement Français du Sang de Strasbourg (EFS) aura lieu le mercredi 31 mars 2021 à la salle polyvalente d'Ergersheim. Une collation est offerte par l'EFS.

LES COLLECTES SÉLECTIVES 2021



Papiers, cartons et emballages en plastique seront ramassés les 12 mars et 16 avril prochains.

Rappels :

- Le bac doit être présenté à la collecte, **devant le domicile, sur le domaine public en bordure de voie, accessible en marche avant (c'est-à-dire poignée du bac côté voirie), sans entraver la circulation des usagers.**
- Stationnement des véhicules les jours de collecte : afin que les camions de collecte puissent passer dans toutes les rues dans de bonnes conditions de sécurité, **merci de veiller à ce que votre véhicule ne gêne pas le passage, ni n'empêche les camions de circuler sur la voie publique. Il arrive régulièrement qu'un seul véhicule empêche la collecte de toute une rue.**

MAIRIE

Place de la Mairie - ERGERSHEIM

Tél. : 03 88 38 10 43

mairie@ergersheim.fr

- Pour les questions d'urbanisme uniquement : f.simon@ergersheim.fr
- Pour les locations de salles uniquement : location@ergersheim.fr

Site : www.ergersheim.fr

 Commune de Ergersheim

HORAIRES D'OUVERTURE

La Mairie est ouverte :

- le mardi de 14h à 16h30,
- le jeudi de 16h à 18h30*,
permanence des élus de 17h30 à 18h30,
- le vendredi de 8h30 à 12h,
- le samedi matin, 1^{er} du mois, sur rendez-vous uniquement de 10h à 12h.

* *permanence couvre-feu : le jeudi 15h30 à 17h45*

URGENCES



Urgence européen : 112
Urgence pour sourds et malentendants : 114

Service National d'Accueil téléphonique pour l'Enfance en Danger - SNATED : 119
Violence Femmes Info : 3919

SAMU : 15
Police Secours : 17
Sapeurs-pompiers : 18

Police pluri-communale :
06 34 56 97 74

Gestion du Canal de la Bruche et de ses berges :
03 68 33 80 65

SANTÉ



Dr. Lausecker :
03 88 38 49 38

Pharmacie :
03 88 49 88 44

Cabinet de kinésithérapie :
03 88 97 98 80

Cabinet d'orthophonie :
06 77 11 46 75

Cabinet d'ostéopathie :
06 01 26 01 95

Cabinet de soins infirmiers :
07 85 71 83 82 - 03 88 04 32 78

Naturopathe :
06 59 74 88 42



Édito



Madame, Monsieur,

Chers concitoyens,

Les deux premiers mois de 2021 se sont déjà écoulés et la Covid 19 semble vouloir s'installer pour quelques temps encore. Même s'il nous faut nous adapter sur beaucoup de points, le planning de la commune reste intense.

Une des promesses de ma campagne était la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes, c'est désormais chose faite. Les élections se sont déroulées au sein de notre école et les candidats étaient, pour mon plus grand plaisir, très enthousiastes (voir page 8).

Les démarches écologiques se poursuivent avec, pour commencer l'année, la récolte des sapins qui a remportée un vif succès (voir brève page 4).

Les différentes commissions se mobilisent également pour préserver notre environnement et chaque membre du conseil apporte sa pierre à l'édifice.

La commission communication vous propose dans ce numéro d'apposer des pastilles sur vos boîtes aux lettres pour conserver l'édition papier de notre Ergersheim Info afin d'éviter le gaspillage de papier pour ceux qui préfèrent la version numérique.

Le budget est la prochaine étape du conseil. Le principal poste de cette année concerne les luminaires afin de finaliser, d'ici fin d'année prochaine, notre projet d'un parc totalement LED.

Au moment où je vous écris, un troisième confinement n'est pas complètement exclu.

Une étape qui, si elle se confirme, sera difficile à vivre pour une grande majorité d'entre nous. L'entraide, le partage, la convivialité, le respect entre voisins sont autant de comportements qui nous aideront à passer ce cap. Et pourtant, régulièrement, des incivilités sont signalées en Mairie. J'ai donc signé un arrêté de « bien vivre ensemble » que vous trouverez dans ce numéro et qui je l'espère saura apaiser les tensions.

Vous trouverez également des renseignements liés à la Covid 19 sur les tests PCR et le centre de vaccination que met en place la Communauté de Communes.

Portez-vous bien,
Marianne WEHR
Madame La Maire

SOMMAIRE

INFOS	2
ÉDITO	3
LE CHIFFRE DU MOIS	4
LE SAVIEZ-VOUS ?	4
INSTANT CLICK	5
ZOOM SUR....	6
DOSSIERS	8
BIBLIOTHÈQUE	16
VIE ASSOCIATIVE	18
SPÉCIAL COVID	20
COMMUNIQUÉ	21
BULLETIN PAROISSIAL	22
BULLETIN PAROISSIAL	23
AGENDA	24

Directeur de publication :
Madame La Maire

Directeur de la rédaction :
Madame La Maire

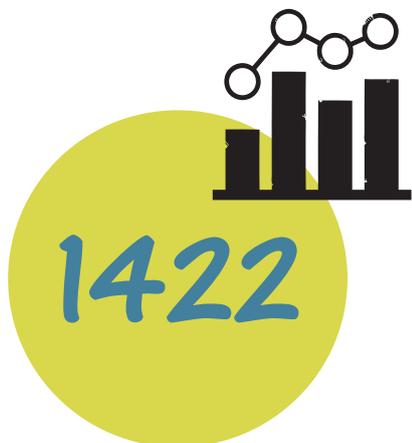
Rédaction des articles :
Commission Communication
et Vie Citoyenne

Impression :
Mairie de Ergersheim

Mise en page :
Floriane BIMBOES,
infographiste freelance



Le chiffre du mois



C'est le chiffre du dernier recensement.
"Population légale d'Ergersheim au 01.01.2018 en vigueur
à compter du 01.01.2021"



Le saviez-vous ?

Déneigement

Si le déneigement de nos rues principales est assuré par le Département, c'est la commune qui gère celui de nos axes secondaires. À la demande de la Mairie, Dominique KOESTEL passe aux aurores pour vous permettre de circuler au mieux lors de ces intempéries. ■



BRÈVES

Recyclage des sapins

La traditionnelle crémation suivie de la cérémonie des vœux du Nouvel An n'a pas pu se tenir en raison des circonstances sanitaires. Néanmoins, la récolte des sapins a été organisée par la municipalité. Ainsi, le samedi 9 janvier dernier, les habitants d'Ergersheim étaient invités à déposer leurs sapins de Noël au verger pédagogique. Cette opération a connu un vif succès. L'équipe municipale s'est relayée toute la matinée pour assurer l'accueil des personnes. Le broyage des sapins sera effectué à une date ultérieure fixée selon les disponibilités de la broyeuse de la Communauté de Communes. Les déchets du broyage serviront de paillage et de compost pour les espaces verts communaux.

La municipalité remercie chaleureusement la population pour leur acte civique et éco-responsable.

Déploiement de la fibre

SFR FTTH-ALTICE annonce la fin des travaux au cours du deuxième semestre 2021. À ce titre, une réunion publique a été organisée le jeudi 4 février 2021, à 17h30. Compte tenu du contexte sanitaire, seuls les Maires des Communes de la Communauté de Communes ont été présents physiquement à cette réunion.

Un replay ainsi qu'une FAQ sont disponibles sur le site Internet de la Communauté de Communes Molsheim-Mutzig
www.cc-molsheim-mutzig.fr



Instant click



Récolte des sapins.



Nettoyage du Canal de la Bruche.



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES
Rencontre avec les jeunes candidats.



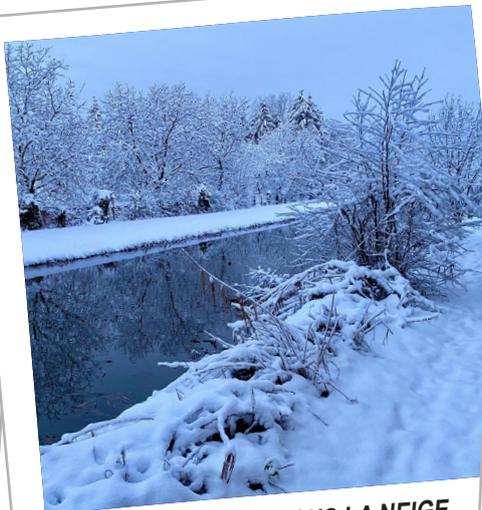
CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES
Bureau de Vote.



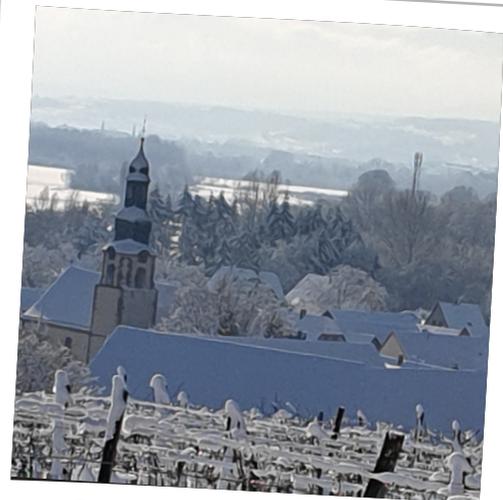
CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES
Première réunion de travail avec Guillaume.



ERGERSHEIM SOUS LA NEIGE
Piste cyclable.



ERGERSHEIM SOUS LA NEIGE
Canal de la Bruche.



ERGERSHEIM SOUS LA NEIGE
Le village.



Zoom sur....

À chaque nouveau numéro du *Ergersheim Info*, la rubrique portrait met en lumière un ou plusieurs acteurs incontournables de la commune.



François SIMON

37 ans

Responsable Urbanisme

Quel est votre cursus professionnel ?

Après avoir obtenu un Master II en aménagement du territoire et avoir étudié les finances publiques à Sciences Po Strasbourg (Institut d'Etudes Politiques), j'ai commencé à travailler, dans le cadre d'un stage professionnalisant sur le devenir du site de l'ancienne abbaye Notre-Dame d'Altbronn à Ergersheim. À la suite de mon embauche en 2010, j'ai continué concrètement ma mission et participé à l'élaboration de plusieurs marchés publics destinés à réhabiliter ce beau patrimoine communal si singulier.

Quelles sont vos différentes missions au sein de la Commune ?

Une de mes missions au sein de la Commune consiste en l'assistance du public en matière d'urbanisme et notamment au moment du dépôt des autorisations d'urbanismes, tels que les permis de construire, de démolir, etc. En tant que responsable de l'urbanisme, j'assure aussi la mise en œuvre et le suivi des divers chantiers communaux.

Je réponds aussi régulièrement aux demandes des notaires concernant les problématiques d'urbanisme, gère les factures d'investissements, le budget communal et constitue les différents dossiers de subventions et de marchés publics.

Une conclusion ?

Depuis mon arrivée il y a eu beaucoup de projets réalisés et beaucoup sont encore à venir. Les élus ont une politique d'aménagement très dynamique et c'est une vraie motivation dans mon métier. ■

BRÈVES



RAPPEL : Téléchargez l'application IntraMuros

La municipalité invite l'ensemble de ses concitoyens à télécharger l'application IntraMuros sur Google Play ou Apple Store, à sélectionner ensuite la Commune d'Ergersheim, puis une fois abonné aux notifications de la Commune, vous recevrez les alertes. L'application permet de se tenir informé des « événements » du village ainsi que de tout ce qui a lieu dans les Communes de la Com' Com' de la Région de Molsheim-Mutzig.

Avec sa rubrique "Découvrir" IntraMuros vous présentera la liste des lieux à visiter sur votre territoire. Quant à la page « Services », elle rassemble les informations utiles au quotidien : annuaire, signaler, établissements scolaires, médiathèque, associations et commerces.

Nettoyage du canal de la Bruche

La campagne de nettoyage du canal de la Bruche, organisée par le Département sur le banc du village, s'est finalisée en janvier 2021. Elle avait été interrompue au printemps 2020 pour permettre à la faune de nicher et préserver ainsi la biodiversité.



Zoom sur....



Manuel STOLL

47 ans, marié, 3 enfants

Responsable du service technique

Manuel habite le village depuis 2004.

Peintre de métier, il intègre en 2000 la fonction publique via le SDEA.

C'est en 2016 qu'il décide, par voie de mutation, de remplacer Claude LENTZ suite à son départ en retraite ; et ce, après avoir effectué un mandat de conseiller municipal de 2008 à 2014.

Quelles ont été vos motivations pour intégrer l'équipe municipale ?

J'aime mon village et contribuer à son bon fonctionnement m'apporte beaucoup.

Le rendre attrayant aux yeux de tous est un défi que je compte bien relever en combinant mon travail et ma passion pour les espaces verts, les fleurs et tout ce qui touche à la botanique.

Quelles sont les missions de votre équipe ?

Elles sont nombreuses. Pour ma part, je m'occupe des suivis de chantiers, de la gestion des demandes de devis, du bon fonctionnement des bâtiments publics...

Alan, lui, est plus spécialisé dans la téléphonie et l'informatique.

Et puis, il y a les travaux du quotidien, que nous nous partageons. Mon équipe est multitâche et nous travaillons en bonne intelligence.

Avez-vous des contacts directs avec les administrés ?

Oui très souvent, nous sommes régulièrement en première ligne.

Nous n'avons pas toujours les réponses aux questions des administrés mais nous faisons le maximum pour rendre service. Pour le reste, nous renvoyons les personnes vers la Mairie et Madame la Maire.

Et avec les élus, ça se passe comment ?

Très bien, ils sont à l'écoute tant au niveau professionnel que personnel, travailler avec Madame la Maire est un réel plaisir.

Du matériel complémentaire a récemment été acheté pour compléter celui existant et des formations nous sont régulièrement proposées. Les dernières en date sont les habilitations électriques, l'élagage ainsi que la prévention sur les risques d'agression physique et verbale.

Une conclusion ?

Je suis parfaitement à l'aise au sein de l'équipe communale, les collègues sont agréables et l'entraide n'est pas une idée abstraite.

Alors oui, évoluer et terminer ma carrière au sein de MON village serait un privilège pour moi. ■

NOUVEAUTÉ À ERGERSHEIM

Bonjour,

Après plusieurs années en salon de coiffure, je vous informe que j'ai débuté mon activité de coiffeuse à domicile en fin d'année 2020.

Habitante d'Ergersheim, je me déplace dans l'ensemble de notre village et également dans les communes avoisinantes.

Coupes, mèches, colorations, chignons...retrouvez mon travail sur Facebook "Aurélie coiffure à domicile".

Mon numéro de téléphone professionnel est le 06.25.93.58.28.



ÉLECTION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Les jeunes élus : Gauthier, Antonin et Clémence du CE2, Joshua, Tess et Jeanne du CM1, Lilas, Chloé et Quentin du CM2.

Le 21 janvier dernier, l'élection du Conseil Municipal des Jeunes a eu lieu, pour la première fois, dans la Commune d'Ergersheim. Elle s'est déroulée au sein de l'école du village.

Début janvier, une partie des conseillers municipaux ainsi que Marianne WEHR, Maire d'Ergersheim ont rencontré les 19 candidats de CE2, CM1 et CM2. Lors de cette réunion, les activités principales du Conseil Municipal des Jeunes ont été présentées.

Chaque candidat a ensuite expliqué les raisons de son engagement. Ont également été évoqués les idées et projets qui leur tenaient à cœur, telle que la création d'une salle d'exposition dans l'ancienne maison des sœurs, la réalisation d'une fresque à l'école ou encore le développement d'espaces verts et de parcs de jeux. « *Dans leur programme, les élèves ont émis des idées pertinentes sur plusieurs projets. Les propositions ont fusé !* », se félicite Marianne WEHR.

La semaine précédant les élections, les jeunes candidats ont procédé à une campagne électorale. Des affiches reprenant leur programme ont été créées. En parallèle, ils ont réalisé une présentation de leurs projets dans leurs classes respectives auprès de leurs camarades. « *La création du Conseil Municipal des Jeunes a donné lieu à un cours d'instruction civique sur le fonctionnement des élections* », explique la Maire d'Ergersheim.

Durant le vote, la discrétion, l'émargement et le dépôt du bulletin dans l'urne ont été respectés. Le dépouillement et le comptage ont été réalisés par une partie des élus de la Commune. Chaque classe avait pour objectif d'élire 3 candidats sur les 4 CE2, 6 CM1 et 9 CM2. Des votes par correspondance ont également

été comptabilisés pour les enfants habitants la Commune mais n'y étant pas scolarisés.

Les 9 candidats sortants (3 de chaque classe) ont reçu leurs écharpes de Conseiller Municipal des Jeunes sous le préau de l'école le 21 janvier dernier en présence des élus.

Tous les candidats ont été applaudis, félicités pour leur investissement, la recherche des idées qu'ils ont souhaité mettre en avant, le courage dont ils ont fait preuve pour les exposer et les expliquer au reste des élèves de l'école. Pour ceux qui n'ont pas été élus, mais qui n'ont pas moins démerité, la Maire a eu un mot de soutien et d'encouragement.

Les jeunes Conseillers Municipaux ont été élus pour un mandat de deux ans.



Dossiers

ÉLECTION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES - SUITE -



Guillaume ZIEGLER

Guillaume est un jeune adulte du village, il a répondu favorablement à notre demande pour encadrer nos jeunes élus.

Il se présente :

“Titulaire d’un Bac technologique STAV (Sciences et Technologies de l’Agriculture et du Vivant, spécialisé dans l’aménagement paysager et la gestion forestière), je me suis finalement tourné vers une nouvelle orientation en démarrant un BTS SCBH (Système Constructif Bois et Habitat) car le travail du bois est l’une de mes plus grandes passions depuis de nombreuses années déjà et je souhaite en faire mon métier.

Mon autre grande passion est le scoutisme. Scout depuis maintenant 12 ans, je suis pour la deuxième

année consécutive chef scout des Louveteaux-Jeannettes (8 - 11 ans). Nous nous réunissons tous les samedis et nous organisons quelques week-ends et bien sûr le traditionnel camp d’été. Je devais passer le BAFA scout l’année dernière mais la Covid en a décidé autrement, le reportant normalement à cette année. Je prévois également de me former d’ici l’été en tant que responsable de camp. Par ailleurs, je suis également Compa chez les scouts (groupe des 17-20 ans) et notre groupe prépare un voyage solidaire autofinancé au Laos, lui aussi reporté à cette année si tout va bien en raison de la crise sanitaire.

Dynamique, sportif et toujours volontaire, encadrer des jeunes me plaît beaucoup. Du coup, je suis très motivé à l’idée de m’investir pour mon village en encadrant des jeunes dans leurs projets.” ■

BRÈVES

Un nom pour l’école du village

Les délégués des parents d’élèves ont souhaité donner la parole aux parents de tous les enfants de l’école d’Ergersheim pour lui donner une nouvelle identité. Les quatre propositions de noms les plus plébiscitées ont ensuite été soumises au Conseil Municipal qui en a retenu deux. Le choix final est revenu aux écoliers qui ont opté pour **École du Verger**.



Recensement citoyen

Les jeunes gens et jeunes femmes de nationalité française, domiciliés à Ergersheim, qui atteindront l’âge de 16 ans, durant la période du 1^{er} mars au 30 avril 2021 ont l’obligation de se faire recenser en Mairie, entre la date de leur 16^{ème} anniversaire et la fin du 3^{ème} mois qui suit. Merci de vous munir d’une pièce d’identité et du livret de famille. www.defense.gouv.fr/jdc

Claire SIGNORET, Kinésologue quitte Ergersheim

Pour plus d’informations sur la nouvelle adresse du cabinet vous pouvez la contacter au 06.75.43.53.38.



Dossiers

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Nous sommes très souvent sollicités par nos concitoyens pour des problèmes récurrents d'incivilités (soucis de voisinage, divagation canine...).

En réponse à ces demandes, Madame la Maire a signé un nouvel arrêté fixant les règles du bien vivre ensemble. Nous vous invitons à en prendre connaissance.

Les règles étant dorénavant bien établies, la police pluricommunale aura la possibilité de verbaliser les contrevenants. ■

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE
DE
ERGERSHEIM
67120

ARRÊTE DU MAIRE - PERMANENT N° 04/2021 PM



Objet : Règles du « Vivre Ensemble »

NOUS, Maire de la Commune de ERGERSHEIM,

- VU** la Loi N°82-213 modifiée du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Régions, Départements, et Communes ;
- VU** le décret N°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de Police en matière de circulation routière ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2212-2-1, L 2212-5, L 2213-1 et suivants ;
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R411-25 et R411-26 ;
- VU** le Code Pénal et notamment les articles R610-5, R623-2 R632-1 et R635-1 ;
- VU** le Code de la Santé Publique ;
- VU** Le Code Rural et notamment l'article L 211 - 22
- VU** le Règlement Sanitaire Départemental

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures destinées à préserver la sécurité, la tranquillité et la salubrité sur les voies et espaces publics de l'agglomération:

ARRÊTONS

Il est instauré une réglementation générale fixant les obligations de chacun, afin de définir les règles du «Vivre ensemble»

CHAPITRE I : ENTRETIEN DES VOIES PUBLIQUES

Article 1 : Les eaux d'écoulement des toits des maisons, des cours, ainsi que les eaux ménagères doivent être dirigées dans la canalisation existante et non sur le domaine public ou les caniveaux.



Dossiers

BIEN VIVRE ENSEMBLE - SUITE -

Article 2 : Périodiquement, les propriétaires, respectivement les locataires, sont obligés :

- de balayer les trottoirs et rues (ces dernières jusqu'au milieu de la chaussée),
- d'arracher les mauvaises herbes sur les trottoirs,
- de nettoyer les caniveaux,
- de procéder aussitôt à l'enlèvement des amas de balayages, immondices ou boues,
- de ranger leurs bacs (tri sélectif et ordures ménagères) dans un délai de 24h00 après chaque collecte.

Article 3 : Par temps de neige, les propriétaires ou les locataires doivent enlever celle-ci des trottoirs sur une largeur minimum de 1 mètre.
Les caniveaux et bouches d'égout doivent être dégagés.
Par temps de verglas, chaque propriétaire ou locataire doit répandre du sel ou du sable sur les trottoirs.

Article 4 : Les propriétaires de parcelles sur lesquelles se trouvent des fossés et des ruisseaux sont tenus de les entretenir.

Article 5 : Les entrepreneurs de travaux exécutés sur la voie publique ou dans les propriétés qui l'avoisinent, les exploitants agricoles, doivent tenir la voie publique en état de propreté aux abords de leurs ateliers, chantiers ou exploitation agricole et sur les points ayant été salis par suite de leurs travaux.
Ils doivent assurer aux ruisseaux et aux caniveaux leur libre écoulement.

Article 6 : Le lavage des voitures, le nettoyage des engins et matériel de chantier ou agricole est formellement interdit sur la voie publique et puni d'une amende de 450 euros (*Article L 1331-10 – Code de la santé publique*).

Une pollution, suite à un déversement d'eaux usées sur la voie publique est réprimée par une peine de prison de deux ans et une amende de 75 000 euros. (*Article L 216-6 - Code de la santé publique*).

CHAPITRE II: ENTRETIEN DES TERRAINS PRIVES

Article 7 : **Tout propriétaire, locataire ou occupant d'un immeuble adjacent à une rue publique doit maintenir son terrain en bon état de conservation et de propreté, ne pas y laisser pousser des broussailles ou des mauvaises herbes, ne pas y entreposer :**

- des débris,
- du bois mort,
- de la ferraille,
- des substances nauséabondes,
- des matériaux de construction usagés,
- tout autre objet hétéroclite.

Article 8 : Les propriétaires de parcelles privées sur lesquelles se trouvent des fossés et des ruisseaux sont tenus de les entretenir.
Les fossés doivent être curés aussi souvent que nécessaire.



BIEN VIVRE ENSEMBLE - SUITE -

Dans le cas où le fossé est en limite de parcelle, l'entretien doit être assumé à parts égales entre les deux propriétaires riverains, en fonction du nombre de mètres linéaires de mitoyenneté.

Article 9 : La plantation d'arbres donnant sur une propriété privée contiguë est possible à condition de respecter certaines règles de distance et de hauteur par rapport à cette propriété :

- une distance d'au minimum 2 mètres de la limite des deux propriétés pour les arbres ayant une hauteur supérieure à 2 mètres,
- une distance d'au minimum 0,50 mètre de la limite des deux propriétés pour les arbres ayant une hauteur inférieure à 2 mètres,
(Article 671 du Code Civil)
- un propriétaire ou locataire d'un bien devra tailler les arbres, arbustes, haies ou toute végétation qui avancent sur la voie publique,
- un propriétaire ou locataire d'un bien pourra demander à son voisin de couper les branches de son arbre si elles avancent sur sa propriété ou location, mais n'aura en aucun cas le droit de les couper lui-même,
- si ce sont des racines, des ronces ou des brindilles qui empiètent sur la propriété, elles pourront être coupées,
- la taille doit se faire en limite de propriété,
- les fruits et les fleurs d'un arbre débordant sur une propriété voisine ne peuvent être cueillis,
- lorsqu'ils tombent naturellement de leurs branches, ils peuvent être ramassés.

CHAPITRE III – REGLEMENTATION ANIMALE

Article 10 : Sur le domaine public, les chiens doivent toujours être tenus en laisse.
Toute infraction au présent article fera l'objet d'une contravention de première classe.

Article 11 : L'accès des animaux est interdit dans les aires de jeu pour enfants (exception faite pour les chiens d'aveugles).

Article 12 : Les chiens de 1ère et 2ème catégorie selon la loi du 6 janvier 1999 doivent être déclarés, identifiés, vaccinés contre la rage et spécifiquement assurés.
Sur la voie publique ils doivent obligatoirement être muselés et tenus en laisse.

Article 13 : Chaque propriétaire est tenu de nettoyer les déjections de son animal.
Des sacs de ramassage et des poubelles sont à disposition dans différents lieux de la commune.

Tout dépôt de déjections sur la voie publique réservées à la circulation des piétons ou dans le parc sera sanctionnée par une contravention de 2ème classe,



Dossiers

BIEN VIVRE ENSEMBLE - SUITE -

(Article R.632-1 du Code Pénal).

Article 14 : Les animaux errants ou trouvés sur la voie publique sont capturés et conduits à la fourrière animale.

CHAPITRE IV – RAPPORTS DE BON VOISINAGE

Article 15 : Nuisances sonores

Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit :

- > par un individu locataire, propriétaire ou occupant (cri, talons, chant...)
- > par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager...)
- > par un animal (abolements...).

Les bruits de comportement peuvent être sanctionnés dès lors qu'ils troublent de manière anormale le voisinage, de jour comme de nuit.

Les travaux de bricolage ou de jardinage effectués par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur durée, de leur répétition ou de leur intensité, tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, ou de manière générale tout type d'outillage de jardinage et de bricolage bruyant, ne peuvent être effectués que :

- > du lundi au samedi inclus de 7h00 à 19h00

Les travaux effectués par les entreprises sont autorisés du lundi au vendredi (et exceptionnellement le samedi) de 07h00 à 19h00

Article 16 : Nuisances olfactives

Les nuisances olfactives sont considérées comme un trouble anormal de voisinage, qu'elles soient provoquées par un particulier ou par une entreprise.

Le brûlage à l'air libre de tous les déchets ménagers et assimilés est interdit, cela comprend aussi les déchets verts et les déchets de chantier.

Le brûlage à l'air libre peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS FINALES

Article 17 : Les infractions sont constatées par Procès-Verbal et poursuivies conformément au droit applicable.

Article 18 : Les services de la Police Municipale et de la Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dossiers

BIEN VIVRE ENSEMBLE - SUITE -

Article 19 : Le présent arrêté est affiché en mairie d'Ergersheim et en tout autre lieu qui sera jugé utile.

Fait à Ergersheim le 22 janvier 2021

La Maire
Marianne WEHR



Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Molsheim,
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Molsheim,
- Police Municipale Pluri-Communale de Duttlenheim



Dossiers

ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT

Résultat des élections du 11 février 2021

Après 20 années de présidence de l'association foncière, M. Maxime BRAND a cédé sa place à Mme Christelle KOESTEL suite au renouvellement de ses membres.

Membres titulaires :

- Christelle KOESTEL - Présidente
- Raymond SCHAFFNER - Vice-Président
- Catherine KOESTEL - Secrétaire
- Marianne WEHR
- Eric BOEHLER
- Mélanie BRAND
- Michel SCHAFFNER

Membres suppléants :

- Jean-Claude MAGER
- Emmanuel MULLER
- Michel SCHEYDER
- Gérard FENGER

Qu'est-ce que l'association foncière ?

Son rôle est de réaliser des travaux et des ouvrages nécessaires à la mise en valeur des terres et d'assurer l'accessibilité grâce à la gestion de ces terrains.

L'association est propriétaire de tous les chemins ruraux du banc de notre commune, c'est-à-dire tous les chemins hors habitations. Elle entretient ces chemins ainsi que les talus et les fossés. Afin de ne pas déranger la nidation, ce type de travaux est effectué après l'envol des derniers petits oisillons !



1^{ère} ligne (de gauche à droite) : E. MULLER, G. FENGER, M. SCHAFFNER, E. BOEHLER, M. WEHR, M. BRAND, J-C. MAGER, M. SCHEYDER
2^{ème} ligne : C. KOESTEL, C. KOESTEL, R. SCHAFFNER

Qu'est ce qu'un aménagement foncier agricole et forestier (anciennement appelé "remembrement") ?

L'AFAF a pour but la constitution d'exploitations agricoles d'un seul tenant sur de plus grandes parcelles afin de faciliter l'exploitation des terres tout en supprimant toute enclave ou servitude. Un AFAF est d'ailleurs en cours sur le ban d'Ergersheim suite aux travaux de construction du Contournement Ouest de Strasbourg. Il entre dans le périmètre d'aménagement des communes d'Ernolsheim-sur-Bruche, Breuschwickersheim et Kolbsheim.

Utilisation des chemins d'exploitation

Sur ces chemins, toute circulation de véhicule à moteur est interdite hormis les propriétaires terriens et exploitants. Les cyclistes et les piétons y sont les bienvenus s'ils respectent les lieux et restent vigilants car ils rencontreront régulièrement des tracteurs et autres

machines agricoles utiles au travail des exploitants.

Veillez à ne pas gêner ni entraver les travaux des exploitants agricoles et viticoles.

Prochains travaux

On observe des fissures sur certains chemins du vignoble ou encore une accumulation d'eau et de boue lors de fortes intempéries (Chemins du Westdorf et du Horn). C'est pourquoi, d'importants travaux de réfection sont prévus courant 2021.

Financement de l'association foncière

Afin d'alimenter son budget, l'AF demande une participation financière aux propriétaires faisant partie de son périmètre en fonction du nombre d'hectares, par le biais d'un rôle de recouvrement (le titre de paiement est envoyé par la trésorerie à chaque propriétaire). Par ailleurs, la commune d'Ergersheim verse une subvention annuelle de 3 000,00 €. ■



Bibliothèque

DERNIÈRES PARUTIONS EN LIBRAIRIE ET NOUVEAUTÉS DU MOIS DE MARS

*Adhésion
gratuite*

Horaires d'ouverture

Mardi de 14h à 16h15
Mercredi de 10h30 à 12h
Jeudi de 19h30 à 20h30*
Samedi de 16h à 18h*

36 rue Principale - ERGERSHEIM
bibliothequeergersheim@orange.fr
bibliothequeergersheim.biblix.fr

* Pendant le couvre-feu :
Fermé le jeudi,
le samedi de 16h à 17h45

Sophie KINSELLA - *À charge de revanche*

Comédie tendre et drôle sur une femme déterminée à sauver le petit commerce familial.

Raphaëlle GIORDANO - *Le bazar du zèbre à pois*

Envie d'oser et de mettre plus de vie dans la vie. Une rencontre formidable entre les trois héros.

Robert BOBER - *Par instants, la vie n'est pas sûre*

Les souvenirs, il faudrait pouvoir leur parler. Récit émouvant d'une vie et d'une amitié.

Hervé LE TELLIER - *L'anomalie* (PRIX GONCOURT 2020)

Roman virtuose où la logique rencontre la magie. En juin 2021, un événement insensé bouleverse les vies de centaines de personnes, passagers d'un vol Paris-New York.

Policiers

Sophie MARVAUX - *Le choc de Carnac* (PRIX FRANCE BLEUE)

Le crime ne paie pas, même à la préhistoire.

Pierre BORDAGE - *Le feu de Dieu*
Lutte pour la vie après une catastrophe.

RYDAHL et KAZINSKI - *La mort d'une sirène*

Derrière chaque conte se cache un cauchemar.

Soren SVEISTRUP - *Octobre*

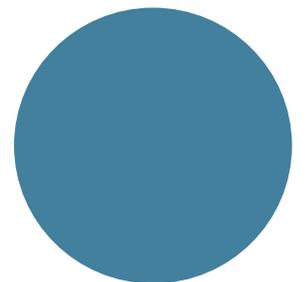
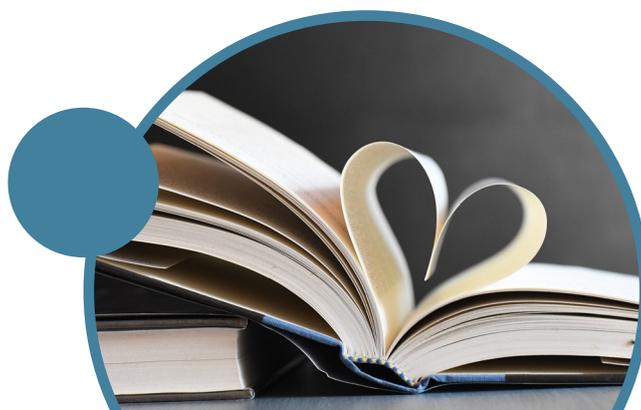
Thriller aussi sensible que finement maîtrisé.

Harlan COBEN - *Ne t'enfuis pas*

Votre fille a disparu depuis des mois, elle fuit. Vous voulez la sauver.

Dan SIMMONS - *Le cinquième cœur*

Sherlock Holmes et Henry James s'associent pour résoudre l'énigme du siècle.





Bibliothèque

Découverte d'un auteur alsacien

JEAN-LUC ITHIE

- *La poudre aux yeux*
- *Nature morte*
- *Un tout petit grain de sable*

Des enquêtes qui se passent en Alsace ou dans les Vosges, on suit l'inspecteur dans des lieux connus, on essaye même de résoudre les énigmes en même temps que lui.

Ados – jeunes adultes

HUNGER GAMES, tomes 1, 2, 3

Les Hunger Games ont commencé. Le vainqueur deviendra riche et les autres mourront. Livre rendu célèbre grâce aux films.

TWILIGHT, tome 5

La suite des aventures de nos vampires préférés.

LES ROYAUMES DE FEU, tomes 6 et 7

Pour tous les fans.

Bandes dessinées

Jeunes

Nouvelle série

- *Les Mythics*, tomes 1 et 2
- *Les enfants de la Résistance*, tome 6, *Désobéir*

Pour les amateurs d'histoire.

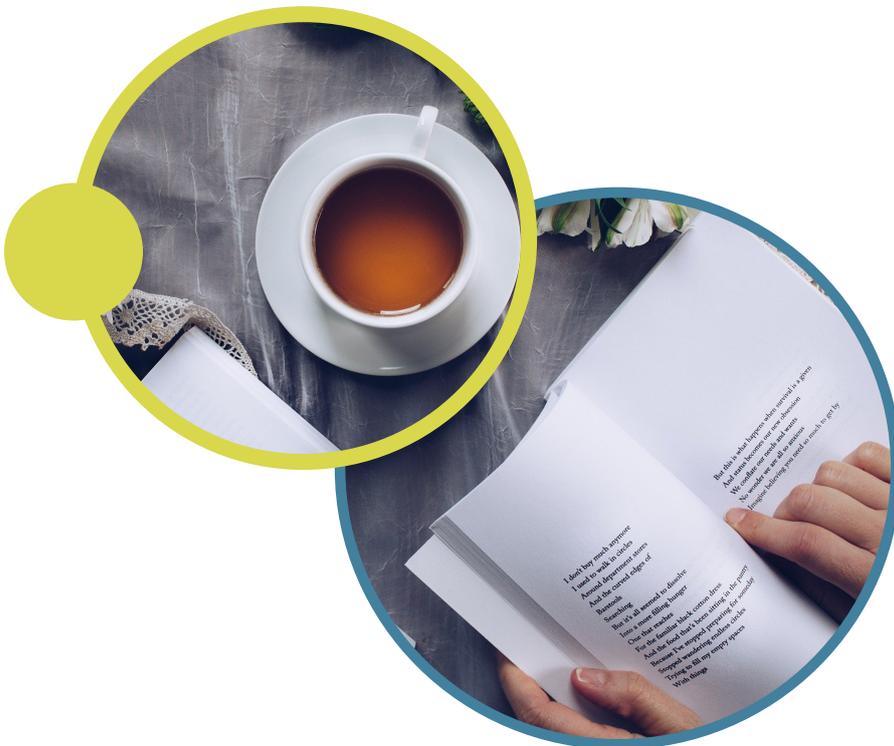
- *Sam et le pouvoir des mots*

Mieux communiquer en famille et à l'école avec la communication non violente.

Adultes

- *La venin*, tome 1, *Déluge de feu*

Nouvelle série à découvrir.



Toute l'équipe des bénévoles vous souhaite de belles lectures !
N'hésitez pas à lui demander des conseils dans vos recherches. ■



Retrouvez-nous ici :

<https://www.facebook.com/Bibliothèque-Municipale-Ergersheim>



Vie associative

ÉCHOS DU 3^{ÈME} ÂGE

Déjà presque 2 mois de passé de cette nouvelle année pleine d'espoir et de souhaits.

À part la date de celle-ci rien n'a changé. La Covid 19 reste toujours notre principale préoccupation, elle continue à faire des victimes.

Pas de réunion, pas de rencontre, limités que nous sommes par le nombre, les règles sanitaires et le couvre-feu.

Heureusement qu'il y a Internet et le téléphone, nos seuls liens de communication.

Nous espérons vous revoir bientôt, pour le mois de mars nous pensons reprendre les sorties pédestres si les conditions nous le permettent.

En attendant, gardez espoir en des jours meilleurs et prenez soin de vous.

Anniversaires de Mars

- Mme BUCHMANN Gaby, née le 6 mars 1953
- Mme DIETRICH Marie-Thérèse, née le 28 mars 1933
- Mme HAIBLE Sylvia, née le 28 mars 1951
- Mme MAEDER Henriette, née le 12 mars 1933.



Anniversaires d'Avril

- M. LESCOT Sully, né le 26 avril 1947
- Mme KUNTZ Amélie, née le 15 avril 1942.

Nous souhaitons un Joyeux Anniversaire à nos membres et tous nos meilleurs vœux.

Le Comité. ■

ACTION DE CARÊME 2021 - VENTE DE PRIMEVÈRES...

Durant le temps de Carême l'église nous invite à fournir des efforts. Ceux-ci permettent d'aider autrui.

Très concrètement, en ce Carême 2021, notre communauté de paroisses viendra en aide auprès de la communauté des pères spiritains de Wolxheim-Canal.

L'actuelle situation sanitaire ne nous permet pas comme d'habitude à une vente à domicile, mais nous avons opté pour un genre de drive.

Pour les personnes intéressées, nous vous proposons de bien vouloir compléter le talon ci-dessous et de le remettre dans les boîtes aux lettres des bénévoles indiquées ci-dessous :

- ALBERT Solange, 14 rue des Lilas
- LORENTZ Christiane, 4 rue des Vergers
- SEITZ Sabine, 4 impasse des Canaux
- BRAND Nicole, 57 rue principale
- HOLTZINGER Sylvie, 9 chemin du Horn

- EBENER Geneviève, 17 rue de Strasbourg

Le prix du pot est fixé à 2 € la pièce.

Les commandes seront livrées à domicile au courant de la journée du samedi 13 mars 2021. ■



TALON RÉPONSE - VENTE DE PRIMEVÈRES 2021

Talon à remettre au plus tard le 08/03/2021

Nom : Prénom :

Adresse :

Nombre de primevères :



Vie associative

VENTE SOLIDAIRE POUR LE LIBAN



Au profit de l'association Partage Alsace

Vous pouvez vous procurer diverses décorations de Pâques pour vos jardins, vos terrasses ou vos intérieurs et bien sûr nos confitures maison chez : Monique et Christian CARAU - 24, rue des roses - Ergersheim.

Téléphoner pour prendre rendez-vous au 06 16 41 37 45.

Possibilité de paiement par carte.

Tous ces produits sont réalisés par nos bénévoles.



Association de solidarité internationale, Partage Alsace soutient en 2020 une association partenaire « Mouvement Social Liban » MSL qui œuvre à Beyrouth. 2 centres dans les quartiers pauvres ont besoin d'être réhabilités pour pouvoir continuer à accueillir les enfants. Ce chantier prévu début juillet a été retardé par le confinement dû à la COVID 19. Puis l'explosion du 4 août a encore ajouté des travaux supplémentaires : portes et fenêtres soufflées bien que à 4 km de l'épicentre.

Les travaux ont débuté le 21 septembre 2020, le centre de Sin El Fil comme celui de JNAH sont bien avancés, il reste essentiellement des travaux de finition : peinture, sol, ameublement... ■



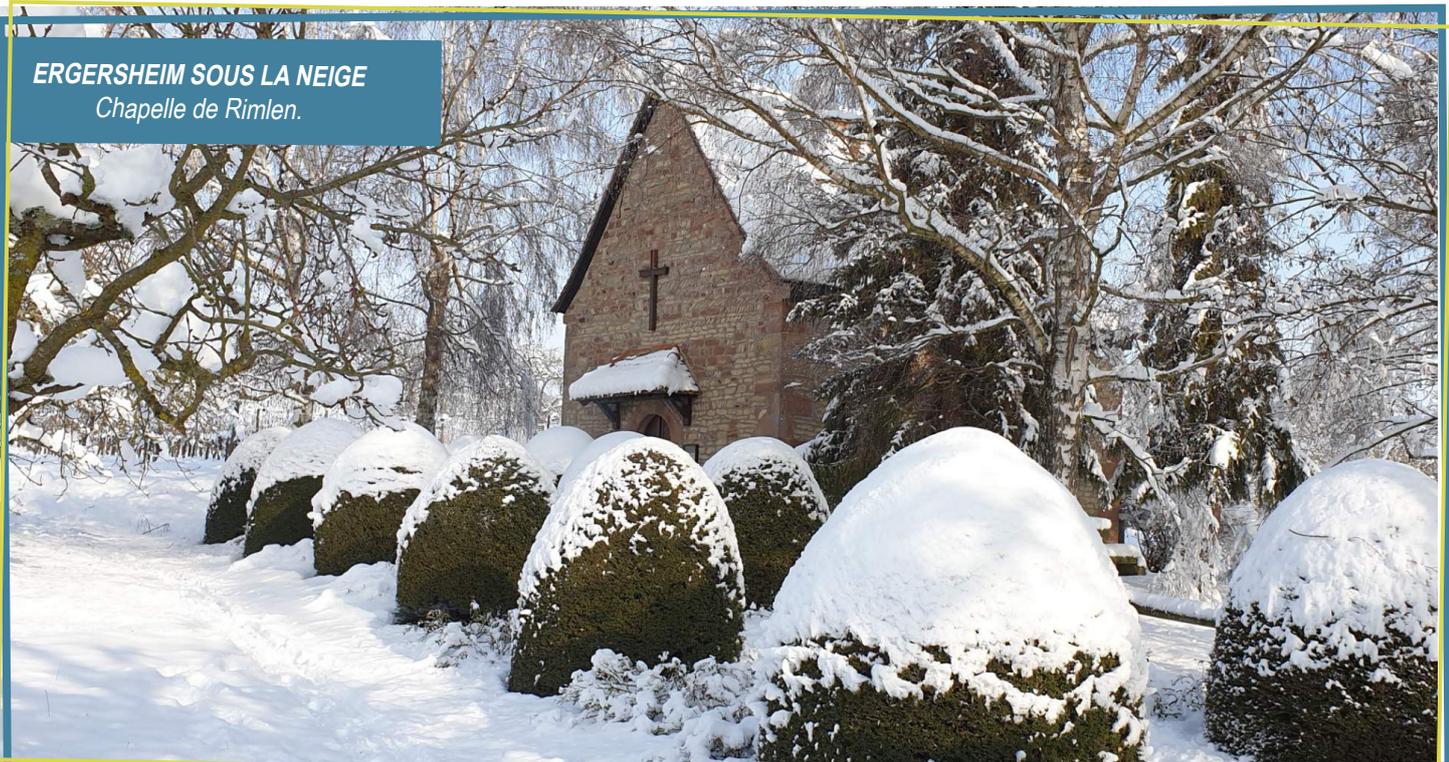
<http://alsace.partage.org>

<https://www.facebook.com/partage.alsace>

Tél. : 06 16 41 37 45

alsace@partage.asso.fr

ERGERSHEIM SOUS LA NEIGE
Chapelle de Rimlen.





Spécial Covid

CENTRE DE DÉPISTAGE PCR À ERGERSHEIM

Dans le cadre de la lutte contre la propagation de la COVID-19, la Commune met à disposition la petite salle polyvalente (tant qu'elle ne sera pas ouverte au public) pour permettre la réalisation de prélèvements (tests PCR) sur rendez-vous et à proximité.

Les créneaux de dépistage seraient ouverts le lundi après-midi, le mercredi matin, le vendredi soir et sont susceptibles d'évoluer selon les disponibilités des préleveurs.

Vous pouvez dès à présent prendre rendez-vous directement avec POBLON Corentin ou SCHIBI Bérénice par téléphone au 03 88 97 98 80 et sur doctolib.fr. ■



Prélèvement sur rendez-vous UNIQUEMENT

POBLON Corentin et SCHIBI Bérénice
03.88.97.98.80 ou Doctolib.fr

Salle polyvalente
5, rue principale
67120 ERGERSHEIM

CENTRE DE VACCINATION À MOLSHEIM

La ville de Molsheim et la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig ont souhaité participer à la campagne de vaccination en mettant en place un centre de vaccination Covid-19.

Ce centre de vaccination Covid-19, pour les personnes de plus de 75 ans, ouvrira ses portes le 8 mars 2021 à l'hôtel de la Monnaie à Molsheim.

Les prises de rendez-vous débuteront à partir du 1^{er} mars (via santé.fr et via le numéro unique 09.70.81.81.61).

La Communauté de Communes remercie tous les médecins, infirmières ainsi que tous les bénévoles qui se sont mobilisés pour permettre cette ouverture.

Un courrier a été envoyé par la commune d'Ergersheim à toutes les personnes du village concernées. La mairie organisera les déplacements pour ceux qui en exprimeront le besoin. ■

*Prenez
soin de
vous*



*et
des autres*



Communiqué

**STRASBOURG
ÉLECTRICITÉ
RESEAUX**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
17/02/2021

Strasbourg Électricité Réseaux appelle à la plus grande vigilance suite au constat d'usurpation d'identité

Strasbourg Électricité Réseaux, gestionnaire du réseau électrique du Bas-Rhin, met en garde ses clients contre des démarchages frauduleux passés en son nom, et prétextant une vérification et un changement de compteur électrique. Ces démarchages ont été constatés dans la commune de ERGERSHEIM.

Electricité de Strasbourg Réseaux informe ses clients qu'aucune action de ce type n'est menée et appelle ses clients à la plus grande vigilance.



Vous êtes diabétique ?

Alors vous êtes peut-être concerné par la rétinopathie diabétique.

Le programme de dépistage de la rétinopathie diabétique propose un dépistage gratuit les 13 et 16 avril au Foyer Saint Joseph à Molsheim.

Pour en profiter, il faut :

- Être âgé(e) de 18 à 70 ans
- Être reconnu(e) en ALD pour le diabète
- Ne pas avoir fait de fond d'œil depuis plus de deux ans



Si c'est votre cas, téléchargez l'ordonnance à faire compléter par votre médecin traitant sur notre site internet et retrouvez-y également une information complète sur la rétinopathie diabétique et son dépistage gratuit ou parlez-en à votre médecin traitant.

Muni de votre prescription médicale vous pouvez prendre rdv auprès du secrétariat de notre programme RETINOEST au 06.17.14.69.52, le lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 13h30 à 16h00.

Vous pouvez également prendre rendez-vous sur notre site : www.retinographe.wordpress.com.

Le dépistage est pris en charge par l'assurance maladie. L'examen est rapide, d'une durée de 20 minutes et se fait sans douleur et sans dilatation.

Les clichés sont interprétés à distance par un ophtalmologue et les résultats sont envoyés au médecin traitant et au patient sous 2 à 3 semaines.



Bulletin paroissial



Communauté de Paroisses - Bruche Collines et Coteaux - Ste Edith STEIN
Paroisses d'Avolsheim, Ergersheim, Ernolsheim-sur-Bruche, Kolbsheim, Osthoffen, Wolxheim, Soultz-les-Bains.

Retrouvez-nous sur :

 <https://steedithstein.blogspot.com>

 <https://www.facebook.com/cp.bruchecollinescoteaux.edithstein>



PAROISSE ST NICOLAS D'ERGERSHEIM

Curé : Abbé Jauffrey WALTER

Secrétariat paroissial : 03.88.96.00.69. - compar.edithstein@yahoo.fr

Personne-relais : Mme Geneviève EBENER - 03.88.38.28.31.

Samedi, 6 Mars 2021 - Veille du 3^e du Temps de Carême (B)

ERNOLSHEIM 16h30 Messe

Dimanche, 7 Mars 2021 - 3^e du Temps de Carême (B)

KOLBSHEIM 8h45 Messe

WOLXHEIM 10h00 Messe

SOULTZ-les-BAINS 10h00 Messe

Samedi, 13 Mars 2021 - Veille du 4^e du Temps de Carême (B)

ERNOLSHEIM 16h30 Messe

Dimanche, 14 Mars 2021 - 4^e du Temps de Carême (B)

OSTHOFFEN 10h00 Messe

ERGERSHEIM 10h00 Messe stationale de Carême
Lecteur : Jeunes de la Profession de Foi et Confirmants

AVOLSHEIM 10h00 Messe

À l'issue de la messe VENTES de PRIMEVÈRES

Vendredi, 19 Mars 2021 - Fête de St Joseph

ALTBRONN 10h00 Messe solennelle
ou ERGERSHEIM Et Intention pour les défunts Joseph et Joséphine KUHN

Samedi, 20 Mars 2021 - Veille du 5^e du Temps de Carême (B)

ERNOLSHEIM 16h30 Messe

Dimanche, 21 Mars 2021 - 5^e du Temps de Carême (B)

KOLBSHEIM 8h45 Messe

WOLXHEIM 10h00 Messe stationale de Carême

SOULTZ-les-BAINS 10h00 Messe

Mardi, 23 Mars 2021 - Célébration pénitentielle

OSTHOFFEN 20h00 Avec possibilité de confession individuelle

Mercredi, 24 Mars 2021

SOULTZ-les-BAINS 10h00 Journée de recollection pour les enfants qui se préparent à la 1^{ère} Communion et Écoles de Prière

Jeudi, 25 Mars 2021 - Fête de l'Annonciation du Seigneur

ALTBRONN ou ERGERSHEIM 10h00 Messe

Samedi, 27 Mars 2021 - Journée d'Adoration perpétuelle

SOULTZ-les-BAINS 10h00 à 17h00

10h00 Messe

17h00 Vêpres et Salut de clôture

Samedi, 27 Mars 2021 - Veille du Dimanche des Rameaux

ERNOLSHEIM 18h00 Bénédiction des Rameaux et Messe

Dimanche, 28 Mars 2021 - Dimanche des Rameaux

DOMPETER 9h30 Bénédiction des Rameaux et procession vers l'église d'AVOLSHEIM pour la Grand'messe
En présence des enfants de la 1^{ère} Communion et des jeunes de la Profession de Foi et Confirmants

ERGERSHEIM 10h00 Bénédiction des Rameaux et Messe pour les défunts
Lecteurs : EBENER Nathalie, EBENER Luc, SORNAY Catherine

OSTHOFFEN 10h00 Bénédiction des Rameaux et Messe

Jeudi, 1^{er} Avril 2021 - Cène du Seigneur

AVOLSHEIM 20h00 Messe de la Cène et lavement des pieds
Prière au reposoir jusqu'à 22h00

MOLSHEIM 21h00 à 8h30 Adoration

Vendredi, 2 Avril 2021 - Office de la Passion et de la Mort du Seigneur

MOLSHEIM 8h30 Laudes

MOLSHEIM 10h00 Chemin de Croix et confessions

OSTHOFFEN 15h00 Célébration

ERNOLSHEIM 15h00 Célébration

WOLXHEIM 15h00 Célébration

Vendredi, 2 Avril 2021

Départ à MOLSHEIM 8h30 à 16h00

Journée de recollection pour les jeunes de la Profession de Foi et Confirmants.



Bulletin paroissial

Samedi, 3 Avril 2021 - VIGILE PASCALE et Messe de la Résurrection

ERNOLSHEIM	20h00	Vigile Pascale Cet office sera suivi d'un verre de l'amitié à la petite salle omnisport d'Ernolsheim.
------------	-------	--

Dimanche, 4 Avril 2021 - Saint Jour de Pâques

KOLBSHEIM	8h45	Messe solennelle
ERGERSHEIM	10h00	Messe solennelle Lecteur : HOLTZINGER Gérard
OSTHOFFEN	10h00	Messe solennelle
AVOLSHEIM	10h00	Messe solennelle
WOLXHEIM	10h00	Messe solennelle
SOULTZ-les-BAINS	10h00	Messe solennelle

Lundi, 5 Avril 2021 - Lundi de Pâques

ERNOLSHEIM	10h00	Messe solennelle
------------	-------	------------------

Samedi, 10 Avril 2021

ERNOLSHEIM	10h00	Sacrement de la Réconciliation
------------	-------	--------------------------------

Samedi, 10 Avril 2021 - Veille du 2^e Dimanche du Temps de Pâques (B)

ERNOLSHEIM	18h30	Messe et Profession Foi
------------	-------	-------------------------

Dimanche, 11 Avril 2021 - 2^e Dimanche du Temps de Pâques (B)

KOLBSHEIM	8h45	Messe
WOLXHEIM	10h00	Messe
SOULTZ-les-BAINS	10h00	Messe

Samedi, 17 Avril 2021 - Veille du 3^e du Temps de Pâques (B)

ERNOLSHEIM	18h30	Messe
------------	-------	-------

Dimanche, 18 Avril 2021 - 3^e du Temps de Pâques (B)

OSTHOFFEN	10h00	Messe et Premières Communion
ERGERSHEIM	10h00	Messe
AVOLSHEIM	10h00	Messe

Samedi, 24 Avril 2021 - Veille du 4^e Dimanche du Temps de Pâques (B)

ERNOLSHEIM	18h30	Messe
------------	-------	-------

Dimanche, 25 Avril 2021 - 4^e Dimanche du Temps de Pâques (B)

KOLBSHEIM	8h45	Messe
WOLXHEIM	10h00	Messe
SOULTZ-les-BAINS	10h00	Messe

Samedi, 1^{er} Mai 2021 - Fête de St Joseph travailleur

ALTBRONN	10h00	Messe et Ouverture du mois de Marie
----------	-------	-------------------------------------

Samedi, 1^{er} Mai 2021 - Veille du 5^e du Temps de Pâques

ERNOLSHEIM	18h30	Messe
------------	-------	-------

Dimanche, 2 Mai 2021 - 5^e du Temps de Pâques

OSTHOFFEN	10h00	Messe
ERGERSHEIM	10h00	Messe et Premières Communion
AVOLSHEIM	10h00	Messe
ALTBRONN	18h00	Messe

Les horaires de célébrations pourront encore évoluer en fonction des normes sanitaires en vigueur relatives à la lutte contre le Covid-19.

INFOS...INFOS...INFOS

NOUVEAUTÉ !



La Communauté de Paroisses Ste Edith Stein a sa page Facebook !
Vous pourrez également suivre les actualités par ce biais, voici le lien :
<https://www.facebook.com/cp.bruchecollinescoteaux.edithstein>
N'hésitez pas à la découvrir !

Pour tout complément d'information ou précision, merci de prendre en compte les informations de la feuille d'informations paroissiales en cours.

Et directement par Internet, chaque semaine : <http://steedithstein.blogspot.fr/> ■



Agenda

01	02	03	04	05
<i>Ouverture inscriptions vaccin aux + 75 ans</i>				
06	07	08	09	10
		<i>Ouverture du centre de vaccination aux + 75 ans</i>		
11	12	13	14	15
	<i>Collecte sélective</i>			
16	17	18	19	20
21	22	23	24	25
26	27	28	29	30
31				
<i>Don du sang</i>	MARS			

01	02	03	04	05
	<i>Vendredi Saint</i>		 <i>Pâques</i>	<i>Lundi de Pâques</i>
06	07	08	09	10
11	12	13	14	15
16	17	18	19	20
<i>Collecte sélective</i>				
21	22	23	24	25
26	27	28	29	30
AVRIL				



FLORIANE BIMBOES
INFOGRAPHISTE